

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 031-213101843-20250717-CM0717_202557-DE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Procuration 1

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 01/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 02/07/2025

Date d'affichage de la délibération : 18/07/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURÉ, ARRUE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, GLEYSSES
ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME.

Ont été excusés : Madame Isabelle DICCIANI.

Ont donné procuration : Madame Anne-Lise CAMUS à Madame Bernadette FAURÉ.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-57 Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière du club-house de foot.

Exposé

Madame la Maire expose que la chaudière du club-house de foot étant vieillissante et générant une consommation excessive, la commune a fait appel à un bureau d'étude, Soleval, qui a réalisé une pré-étude de remplacement. Suite à cette étude, il a été décidé d'installer une chaudière à granulés, à alimentation automatique, ainsi qu'une plateforme extérieure permettant d'accueillir le silo de stockage. Le remplacement de la chaudière aura un coût de 26 387,80€ HT auquel il faut ajouter la plateforme béton pour un coût prévisionnel de 17 454€ HT, soit un coût total de 43 841,8€ HT. L'objectif est de remplacer une énergie fossile par une énergie locale renouvelable.

Des subventions sont sollicitées selon le plan de financement suivant :

Fonds de concours métropolitain	50 %	21 920,9 €
Conseil Départemental Haute-Garonne	30 %	13 152,54 €
Commune	20 %	8 768,36 €
Total	100 %	43 841,8 €

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces demandes.

La délibération est adoptée à :

18

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/07/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire

Marion RIVOIRE

